

RÈGLEMENT

Article 1. Présentation

Samedi 21 Septembre, l'association L.U.N.E Anim', dans le cadre de l'anniversaire de son centre de vacances & gîte de groupes, organise pour la première fois le « Trail de l'Étincelle » chronométré à Champagnac-Le-Vieux, deux courses de pleine nature disputée sur un terrain naturel comportant un certain nombre de caractéristiques techniques. Les participants sont tenus de respecter le règlement afin de permettre à cette course de conserver l'esprit Trail. Elle se compose de plusieurs courses afin d'accueillir tous types de coureurs, de tous âges.

1 course : « **Trail du petit ruisseau** », **trail de 21 Km**. Ouvert aux Vétérans, Séniors, Espoirs, Juniors et Cadets.

1 course « Trail de la brousse », **trail de 13.6 Km**, ouvert également aux Masters, Séniors, Espoirs, Juniors et Cadets.

Idéal pour les sportifs qui veulent découvrir le trail ou pour débiter sa saison avec un parcours court, technique et rythmé !

Tout participant au Trail s'engage à respecter le parcours dans sa totalité.

- **Détails techniques**

Les courses s'effectuent toutes deux aux abords du village de Champagnac-Le-Vieux, de Chassignol, de Saint Vert et Chaniat.

Les courses se font principalement sur des chemins et sentiers des communes.

« Trail du petit ruisseau » : Départ groupé à 13 h du plan d'eau de Champagnac-Le-Vieux **trail de 21 Km, dénivelé +/- 820 m**

« Trail de la brousse » Départ groupé : 13 h 30 **trail de 13.6 Km, dénivelé +/- 500 m**

Article 2. Inscriptions

Sur les 2 courses : La participation aux différentes courses implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

« Trail du petit ruisseau » peut accueillir 125 participants.

« Trail de la brousse » peut accueillir 125 participants

- **Droits d'engagements**

Avant le 15 septembre 2019

« Trail du petit ruisseau » 12 €

« Trail de la brousse » 10 €

Le samedi 21 septembre à 19h l'association vous propose un buffet à volonté et un spectacle « Les colporteurs de rêve ». Nous vous proposons un forfait qui comprends la course et la soirée.

Repas + spectacle + « Trail du petit ruisseau » : 30 €

Repas + spectacle + « Trail de la brousse » : 28 €

Cette inscription comprend le dossard, les classements, les récompenses, le ravitaillement.

• Modalités d'engagement

Pour être valide toute inscription devra obligatoirement être accompagnée soit :

- D'une photocopie d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.
- D'un certificat médical datant de moins d'un an à la date de la compétition précisant de manière explicite la non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou du sport en compétition. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat.

Ces pièces seront obligatoirement envoyées en même temps que l'inscription avant le vendredi 15 septembre 2019, dernier délai, afin de valider définitivement l'inscription.

Toutes inscriptions se fait **par courrier ou mail**.

A joindre :

- le formulaire d'inscription
- le règlement par chèque, espèce ou virement
- les documents demandés
- Autorisation parentale obligatoire pour les coureurs mineurs

Adresse postale :

L'Etincelle

Le Bourg

43 440 Champagnac-Le-Vieux

Adresse mail : contact@lune-anim.fr

Article 3. Annulation d'inscription :

Aucune annulation ne sera remboursée. Sauf en cas de certificat médical approprié ou d'un justificatif de votre employeur pour déplacement professionnel. Cette demande doit être effectuée avant le 20 Septembre 2019.

Nous envoyer par courrier ou par mail les documents demandés, à savoir :

- Le certificat médical ou le justificatif de votre employeur.
- Une demande de remboursement.
- Votre nom & prénoms.
- Votre numéro de téléphone.
- Le nom de la course à laquelle vous êtes inscrit.

Article 4. Equipement Matériel recommandé :

Chaque participant s'équipera en fonction de la météo. Les chaussures de type Trail sont fortement conseillées.

- ✓ Réserve alimentaire
- ✓ Lunette de soleil
- ✓ Casquette ou couvre-chef
- ✓ Téléphone portable chargé
- ✓ Réserve d'eau 1 Litre
- ✓ Veste imperméable coupe-vent
- ✓ Couverture de survie
- ✓ Sifflet

NB : Les gobelets seront fournis au ravitaillement

Article 5. Accueil des participants

Les participants seront accueillis à partir de 11h, le samedi 21 septembre, sur la plage du plan d'eau à Champagnac-Le-Vieux.

A 12h30, le briefing des trails aura lieu, en plus de parler du parcours il permettra d'expliquer et d'exposer la pratique du trail et ses valeurs aux non-initiés. Le jour de l'événement les coureurs pourront se regrouper au plan d'eau à partir de 12h30 pour le « Trail du petit ruisseau » et 13 h pour le « Trail de la brousse », pour un échauffement réalisé par des professionnels.

Article 6. Ravitaillement

Le « Trail du petit ruisseau » possède plusieurs ravitaillements sur le parcours. Le 1^{er} à 5km, le 2^{ème} et 3^{ème} c'est le même, ils correspondent aux kilomètres 12 et 19, et un à l'arrivée.

Le « Trail de la brousse » possède un ravitaillement au milieu du parcours vers le 7^{ème} km et un à l'arrivée.

Article 7. Classement et récompenses

Aucune prime ne sera remise. La présence des participants récompensés est obligatoire. En cas d'absence, les prix seront acquis par l'organisation.

Un classement individuel sera établi.

Des trophées et des lots seront remis aux trois premiers hommes et femmes du classement scratch sans distinction de catégories d'âge pour les deux courses.

Article 8. Sanctions

Tout participant aux différentes épreuves, surpris à jeter des papiers ou tout autre déchet, faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles, ou tout autre manquement au présent règlement intérieur sera rappelé à l'ordre et disqualifié en cas de récidive et devra rejoindre l'arrivée par ses propres moyens. Aucune réclamation ne sera acceptée.

Article 9. Modification du parcours / Annulation

Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les horaires de départ, les barrières horaires ou d'annuler l'épreuve en cas de mauvaises conditions météorologiques. En cas d'annulation de la randonnée, l'organisation procédera au remboursement des inscriptions.

Article 10. Respect de l'environnement

Chaque participant s'engage à respecter l'environnement. Il devra prêter une attention particulière à la gestion de ses déchets. Afin d'accompagner les participants dans cette responsabilité, des poubelles seront placées au point de ravitaillement. Tout participant aux différentes épreuves, surpris à jeter des papiers ou tout autre déchet se verra être disqualifié.

Article 11. Balisage / Sécurité

Le système de balisage sera organisé avec des rubalises attachées aux arbres, des pancartes jaunes et un système de marquage au sol délébile (système préservant l'environnement).

La sécurité est assurée par des signaleurs mis en place par l'organisation qui veillent à la sécurité des concurrents et au bon fonctionnement de l'épreuve. L'assistance médicale est assurée par une équipe médicale professionnelle.

Chaque participant se doit de signaler un coureur en détresse à l'assistance médicale ou aux signaleurs présents sur le parcours. Les n° de portable de 2 Organisateurs seront sur les dossards.

Article 12. Abandon

Tout abandons devra être signalé à l'organisateur en le déclarent au bénévole le plus proches. A défaut de pouvoir vous déplacer, alerter un coureur qui alertera le bénévole suivant, lequel mettra en place la chaîne de secours nécessaire. Tout participant souhaitant abandonner et sortant du parcours sans prévenir l'organisateur, se met hors parcours et ne pourra pas tenir l'organisateur pour responsable en cas d'accident.

Article 13. Assurances

Les organisateurs de la manifestation sont couverts par une assurance de sécurité civile. Les licenciés bénéficient des garanties liées par l'assurance de leur licence. Il appartient aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 14. Couverture photos et audiovisuelles.

Du fait de son engagement, le participant déclare avoir pris connaissance et accepté les dispositions légales et réglementaires relatives au droit de reproduction publique par l'image de l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci. Et de ce fait les articles, photos, vidéos, reportages, etc... effectués dans le cadre de la course sont donc libres de droits et appartiennent à l'association L. U. N. E. Anim'.

Article 15. Engagement

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement.
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.
- Je déclare être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de secours, de recherche et d'évacuation en France et en Suisse.
- Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part.